



Se prémunir des inondations de l'Yzeron

LE PROJET
DE BARRAGE
SITUÉ À TASSIN
LA DEMI-LUNE



sagyr
BASSIN DE L'YZERON

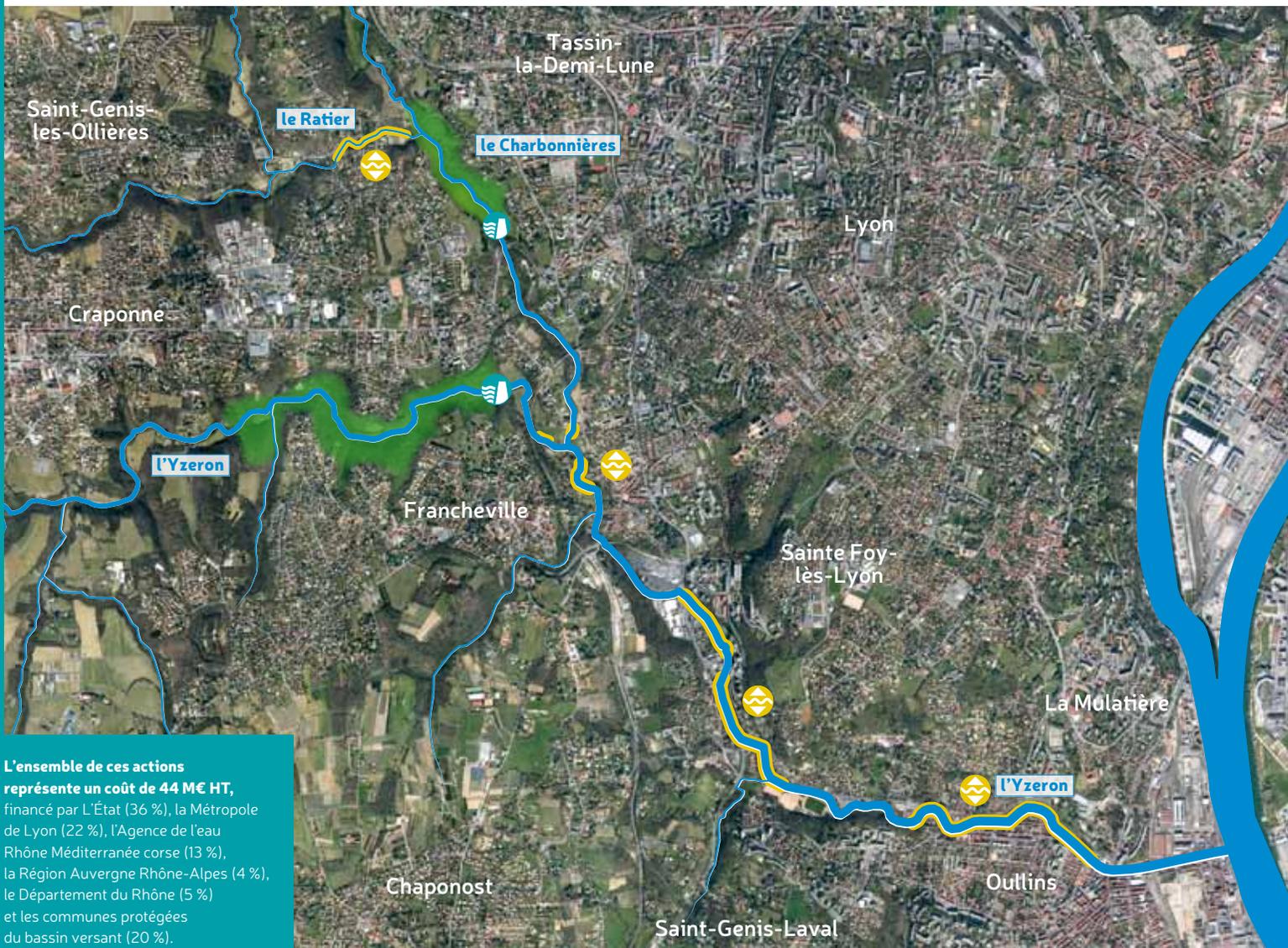
Gérer et valoriser nos cours d'eau

Une stratégie globale, des actions complémentaires

Approuvé en 2002 par les 19 communes du bassin versant, la stratégie retenue pour se prémunir des inondations prévoit un ensemble d'actions dont certaines sont réalisées ou en cours de réalisation. Elle garantit la protection des riverains jusqu'à une crue de niveau centennal, c'est-à-dire une crue ayant un risque sur 100 de se produire chaque année.



Ces 20 dernières années les crues de l'Yzeron ont généré 85 M€ de dégâts



L'ensemble de ces actions représente un coût de 44 M€ HT, financé par L'État (36 %), la Métropole de Lyon (22 %), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (13 %), la Région Auvergne Rhône-Alpes (4 %), le Département du Rhône (5 %) et les communes protégées du bassin versant (20 %).

AMÉNAGER

Élargir les cours d'eau au maximum pour écouler une crue comparable à celle de 2003 (niveau trentennal) pour l'Yzeron, et centennale pour le Ratier.

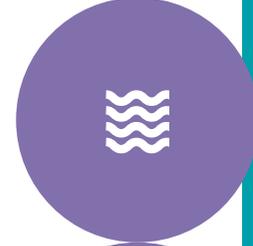
Réaliser deux barrages secs situés à Tassin la Demi-Lune et à Francheville, dans des vallons pour stocker momentanément les crues jusqu'à la crue centennale.

PRÉVENIR

Favoriser la rétention des eaux pluviales en amont : une dizaine de bassins de rétention ont d'ores et déjà été réalisés

Développer les systèmes d'alerte et maintenir la vigilance des riverains exposés au risque inondations.

Ne pas aggraver le risque et maintenir inconstructibles les secteurs exposés, même après réalisation des aménagements de protection.



Des barrages secs, pourquoi?

Destinés à protéger 3700 personnes jusqu'à une crue de niveau centennal, les barrages permettent de stocker temporairement les crues en amont et de les restituer progressivement sans débordement en aval.

— CRUE CENTENNALE : MAÎTRISER UN RISQUE CONNU

En cas de crue supérieure à celle de 2003, sans les barrages, l'élargissement des cours d'eau ne suffit pas. Une crue centennale inonderait fortement les communes aval.

Q100



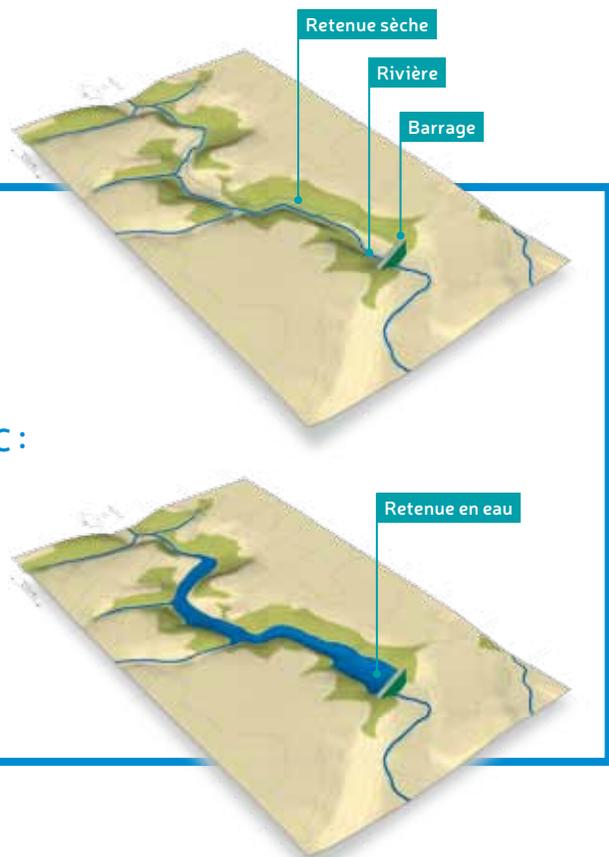
Compte tenu des épisodes de crues récents et des dérèglements climatiques, la question n'est pas de savoir si la crue centennale arrivera mais quand elle se produira. Cette crue est aujourd'hui considérée comme une crue moyenne.

2 ans
DE TRAVAUX

7%
DU VALLON DÉBOISÉ
SOIT 200 À 300 ARBRES ENLEVÉS

3,7 M€ HT
COÛT DE RÉALISATION

Le barrage situé à Tassin la Demi-Lune



En période normale, l'eau s'écoule au travers d'une galerie, le pertuis, qui traverse le barrage. Le vallon, aussi appelé retenue, reste sec.

— UN BARRAGE SEC : COMMENT ÇA MARCHE ?

En période de crue, lorsque les débits entrants sont supérieurs à ce que peut écouler la galerie, l'eau est stockée momentanément dans la retenue.



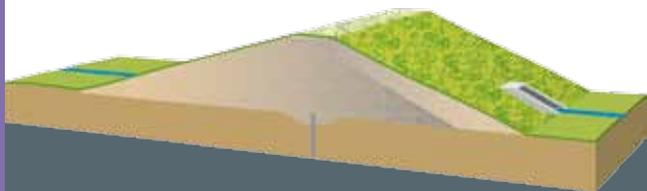
— OÙ EST-IL IMPLANTÉ ?

L'ouvrage est situé dans le vallon de l'Étoile d'Alaï, en amont immédiat des ponts de la RD 489 et du chemin de la Poterie. C'est l'endroit le plus adapté pour stocker jusqu'à une crue centennale du Charbonnières, tout en limitant les mises en eau des secteurs situés en amont du vallon.

— COMMENT SERA-T-IL RÉALISÉ ?

La digue est réalisée en matériaux terreux prélevés sur place, ce qui présente l'intérêt de limiter fortement les transports de matériaux par camions. Les emprunts seront limités dans les secteurs boisés et une remise en état des sites d'extraction est prévue. L'ensemble de la digue peut être végétalisée.

QUELLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES?



LA DIGUE

Elle est réalisée en matériaux argileux et entièrement végétalisée.

LE PERTUIS

Il permet l'écoulement des débits ordinaires et le contrôle des crues à travers le barrage. Il est conçu pour permettre le franchissement de l'ouvrage par les poissons et la petite faune.

L'ÉVACUATEUR DE CRUES

En cas de crue supérieure à la crue centennale, il permet au surplus d'eau de s'écouler sans mettre en péril la sécurité de l'ouvrage et toujours en réduisant le débit et le risque en aval.

LE BASSIN DE DISSIPATION

L'évacuateur de crues se prolonge par un bassin de dissipation rejoignant le lit du Charbonnières, destiné à dissiper l'énergie de l'eau immédiatement à l'aval du barrage.



- 1 Hauteur au-dessus du terrain naturel **10,5 m**
- 2 Largeur en crête de digue **5 m**
- 3 Longueur en crête de digue (y compris l'évacuateur) **125 m**
- 4 Largeur maximale à la base **70 m**
- Volume en remblai de la digue **35 000 m³**

La concertation

sur les projets de barrages secs situés à Tassin la Demi-Lune et à Francheville se déroule du 4 avril au 30 novembre 2016.

Vous pouvez

- Participer à la réunion publique du 18 mai à 19h30 à l'Atrium, Tassin la Demi-Lune
- Participer aux ateliers en vous inscrivant sur le site internet www.riviere-yzeron.fr
- Consulter le Dossier de concertation, sur le site internet ou dans votre mairie.

Formulez vos remarques

- Sur le registre de concertation mis à disposition dans votre mairie aux horaires d'ouverture habituels.
- Par courrier à l'adresse du Sagyrc ou courrier électronique à contact@sagyrc.fr

Posez des questions et formuler des remarques directement sur le site internet.



Possibilité d'insertion paysagère, élaborée à partir d'une modélisation 3D des ouvrages

Les prochains rendez-vous de la concertation

S'INFORMER ET PARTAGER

Lors de cette réunion, un point sera fait sur la stratégie de lutte contre les inondations, l'avancement des travaux et projets d'élargissement des cours d'eau, les projets de barrages secs et sur les ateliers de concertation.

CO-CONSTRUIRE AVEC VOUS

Le projet paysager étudié à ce stade est d'exploiter le paysage naturel vallonné pour faire « oublier » au maximum l'ouvrage en l'intégrant dans la prairie. Il est également possible de développer des zones humides favorables à la biodiversité, de maintenir les usages pastoraux et de reconnecter le secteur aux chemins voisins. Tous ces sujets sont mis en discussion dans deux ateliers.



Réunion publique

MERCREDI 18 MAI 2016

19h 30 à l'Atrium

35 avenue du 8 Mai,
Tassin la Demi-Lune

Ateliers

1/ LE CADRAGE DES POSSIBLES

Samedi 11 juin
de 10h30 à 12h30

Visite du site et discussion

2/ LE PROJET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL PROPOSÉ, LES MODALITÉS DE RÉALISATION

Jeudi 30 juin à 19h30

Salle Darnas - L'Atrium

Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron
16, avenue Émile Evellier - BP 45 - 69290 Grézieu-la-Varenne
Tél : 04 37 22 11 55 – Fax : 04 37 22 11 54 – Mail : contact@sagryrc.fr

www.riviere-yzeron.fr